



Propositions de gestion et évaluation financière

1. DE L'ENJEU AUX ACTIONS DE GESTION

Les propositions de gestion découlent de la définition d'un enjeu, décliné en objectifs puis en actions.

Sur ce site, l'**enjeu** est de restaurer, maintenir, voire développer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents.

Les **objectifs** retenus sur le site:

1. Maintenir l'ouverture et la qualité des milieux humides (mares, étangs, zones tourbeuses)
2. Restaurer l'habitat de pelouses sèches sur calcaire
3. Maintenir l'ouverture des habitats de pelouses
4. Maintenir les espèces caractéristiques de tous les habitats

Les **actions** qui découlent des 4 objectifs ci-dessus sont :

- L'élimination de ligneux en bordure de mares, d'étangs (*objectifs 1 et 4*)
- Le curage de mares, d'étangs (*objectifs 1 et 4*)
- Le décapage, l'étrépage des zones tourbeuses (*objectifs 1 et 4*)
- L'entretien de formations végétales de bords d'étangs (*objectifs 1 et 4*)
- La lutte contre l'envahissement par les Jussies (*objectifs 1 et 4*)
- La restauration puis l'entretien des pelouses sèches sur calcaire (*objectifs 2, 3 et 4*)
- L'entretien des pelouses acidiphiles (*objectifs 3 et 4*)
- La gestion adaptée des habitats (*objectif 4*)

Certaines de ces actions peuvent bénéficier d'aides financières au titre de Natura 2000 (*documents de référence* : "mesures éligibles à des aides au titre des mesures "i.2.7" et "t" du PDRN – Plan de Développement Rural National – articles 30 et 33 du RDR – Règlement de Développement Rural).

Elles sont alors développées sous la forme de "cahiers des charges" qui présentent :

- l'action,
- l'objectif dont elle découle,
- les entités et habitats concernés sur le site, pour les 6 ans de validité du document,
- la ou les mesures éligibles (au moment de la rédaction du document d'objectifs),
- les engagements non rémunérés qui seront repris dans les contrats Natura 2000,
- des recommandations techniques pour l'application de l'action,
- des points de contrôle de l'action, pour les services compétents susceptibles de contrôler la réalisation des travaux entrepris,
- une estimation des coûts de l'action sur l'ensemble du site, pour les 5 ans à venir (durée d'engagement des contrats Natura 2000).

Les autres actions pouvant être entreprises sur le site, mais qui, à l'heure actuelle, ne peuvent être financées, sont présentées sous la forme de "recommandations techniques".

Par ailleurs, les autres phases indispensables à une bonne réalisation des actions de gestion – diagnostic écologique préalable, suivis des habitats et des espèces, information – ne sont pas prises en compte dans les contrats. Elles pourront faire l'objet d'autres financements, dans le cadre de l'animation du document d'objectifs (mise en œuvre de la gestion du site).

2. EVALUATION FINANCIERE

L'évaluation financière des actions proposées est basée sur une estimation du temps de travail indispensable à des ouvriers ou des engins pour réaliser les travaux préconisés dans le cadre de la gestion des habitats (ouvriers équipés d'une débroussailleuse ou d'une tronçonneuse, pelle mécanique, broyeur, tracteur avec treuil ou remorque).

Ces coûts comprennent le prix estimé des travaux ainsi que celui du temps d'encadrement nécessaire à l'exécution de ces travaux. Ils ne comprennent pas de coût d'études et frais d'expert éventuels (pour l'établissement d'un diagnostic préalable par exemple).

Les coûts affichés restent une estimation du fait de la nature des travaux proposés, pour lesquels il n'existe pas ou peu de références locales.

Ils sont présentés de façon globale, par cahier des charges ; les prix minimum et maximum estimés par mare ou étang, sont précisés à titre indicatif. Ils peuvent être très variables selon le milieu, le type de travaux à y réaliser et le nombre d'interventions à y entreprendre. Pour les cahiers des charges 6, 7 et 8, des estimations de coûts au m² ou à l'hectare sont notées.

Les fourchettes de prix proposées s'expliquent, le plus souvent, par le fait que les travaux devront être entrepris en plusieurs étapes, après une première intervention et un suivi de la réaction du milieu, avant d'entreprendre, éventuellement, une 2^{ème}, voire une 3^{ème} phase de travaux (le 1^{er} prix de la fourchette correspond alors au coût d'une 1^{ère} intervention, tandis que le 2^{ème} inclut le maximum de phases de travaux possible pour 5 ans).

Dans les cas de propositions de travaux sur des mares ou des étangs, il arrive fréquemment que les deux actions des cahiers des charges 1 et 2, pour les mares, et 4 et 5 pour les étangs, soient préconisées pour une même mare ou un même étang. Dans ces cas, il serait souhaitable, pour des raisons tant écologiques qu'économiques, que les travaux des deux actions interviennent en même temps : un seul déplacement, un seul chantier, une seule perturbation du milieu, parfois une utilisation commune de la pelle mécanique.

Dans le cadre de l'estimation des coûts, les actions ont cependant été considérées comme indépendantes les unes des autres (deux déplacements comptés si nécessaire), dans l'hypothèse où les deux interventions ne seraient pas réalisées au même moment ou si seule l'une d'elle était effectuée.

3. PROPOSITIONS DE GESTION

Pour chaque entité, le tableau ci-dessous indique les fiches de référence pour les actions proposées (les fiches des *cahiers des charges* et des *recommandations techniques* figurent pages suivantes).

Entités		Carte	Gestion proposée Se référer aux <i>cahiers des charges</i> (1 à 8) et aux <i>recommandations techniques</i> (A à D)
Orléans 1	P 1261p	1	Rien à prévoir
Orléans 2	P 1264p + p 1255p	1	1 Elimination de ligneux en bordure de mares 2 Curage de mares
Orléans 5	Les Crots p 1357, 1358, 1359	2	Rien à prévoir
Orléans 6	Etangs du Ruet, de Bucy, de Goumiers	3	4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs (Goumiers, Bucy) 5 Arrachage de la végétation en bordure d'étangs (Bucy, Ruet) A Curage d'étangs (Bucy, Ruet) C Gestion des habitats forestiers humides
Orléans 7	P 1375, 1376p	4	1 Elimination de ligneux en bordure de mares 2 Curage de mares
Orléans 10	P 1537p, 1538p	5	8 Restauration puis entretien de pelouses sèches sur calcaire
Orléans 12	P 1503p, 1504p	6	1 Elimination de ligneux en bordure de mares 2 Curage de mares
Orléans 14	P 1467, 1468	7	1 Elimination de ligneux en bordure de mares 2 Curage de mares
Orléans 15	P 1450	7	Rien à prévoir
Ingrannes 1	Etang Neuf, p 683, 680p, 678p	8	4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs 5 Arrachage de la végétation en bordure d'étangs A Curage d'étangs
Ingrannes 2	Etang des Liesses	8	4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs
Ingrannes 3	Etang de Jarnonce, p 742	9	A Curage d'étangs
Ingrannes 4	Etang de Morche, p 738, 739, 740p	10	1 Elimination de ligneux en bordure de mares 2 Curage de mares 4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs
Ingrannes 5	Etangs de la Comtesse, de la Binoche	11	4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs 5 Arrachage de la végétation en bordure d'étangs (Binoche) A Curage d'étangs C Gestion des habitats forestiers humides
Ingrannes 6	P 831p, 833p, 834p	12	B Entretien de pelouses acidiphiles à Nard raide C Gestion des habitats forestiers humides
Ingrannes 10	P 880p, 881p	13	C Gestion des habitats forestiers humides
Ingrannes 12	Etangs de Doulichamp, du Château, p 902, 903, 904, 905, 958, 959, 960p, 961p, 972p, 973p	14	4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs C Gestion des habitats forestiers humides D Gestion des habitats de Hêtraies-chênaies
Ingrannes 13	Etang de la Vallée du Diable, p 1147, 1148	15	4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs 5 Arrachage de la végétation en bordure d'étangs

Entités		Carte	Gestion proposée Se référer aux cahiers des charges (1 à 8) et aux recommandations techniques (A à D)
Ingrannes 14	P 1013, 1044, 1045, 1046, 1047, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1095	16	1 Elimination de ligneux en bordure de mares 2 Curage de mares
Ingrannes 15	P 1165, privé	17	D Gestion des habitats de Hêtraies-chênaies
Ingrannes 16	Etang du Grand Vau	18	Rien à prévoir
Ingrannes 18	P 724p, la Fontaine aux Joncs	19	C Gestion des habitats forestiers humides
Ingrannes 19	Parties de routes forestières de la Bouillante, Centimaisons, la Chênetière, Brissoles	20	B Entretien de pelouses acidiphiles à Nard raide
Ingrannes 20	Butte de Foulaubin, p 791, 792, 793, 794, 795	21	D Gestion des habitats de Hêtraies-chênaies
Ingrannes 21	P 771	22	D Gestion des habitats de Hêtraies-chênaies
Châteauneuf 1	Etang de la Noue Mazone, p 404, 403, 402p, 401p, 398p, 397p	23	4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs
Châteauneuf 4	Etang du Ruet, p 526	24	Rien à prévoir
Châteauneuf 5	Ruisseau et étang du Milourdin, p 509p, 510p, 515p, 513p, 520p, 519p, 518p, 527p, 521p, 492p, 491p, 490p + 521p	24	1 Elimination de ligneux en bordure de mares 2 Curage de mares 3 Décapage, étrépage de la végétation dans les zones tourbeuses 4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs C Gestion des habitats forestiers humides
Châteauneuf 6	Etang des Hautes Sœurs	25	4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs 6 Entretien des formations végétales de bords d'étangs
Les Bordes 1	Queue de l'étang de Corcambon, étang du Pré salon	26	B Entretien de pelouses acidiphiles à Nard raide C Gestion des habitats forestiers humides
Les Bordes 2	Etangs du Gué l'Evêque et de l'Abbaye, p 150, 151p, 149p, 146p, 145p, 144p, 143p, 142p	27	7 Lutte contre l'envahissement par les Jussies (Gué l'Evêque) C Gestion des habitats forestiers humides
Les Bordes 3	Marais Boivin, p 179	28	C Gestion des habitats forestiers humides
Les Bordes 4	Etang du Ravoir, Carrière du Grand Cas, p 188, 189, 190, 191, 186p, 185p, 192, 193, 194, 195, 196, 199, 171p, 170p, 173, 176p, 105p, 106p	28 et 29	1 Elimination de ligneux en bordure de mares (Grand Cas) 3 Décapage, étrépage de la végétation dans les zones tourbeuses (Grand Cas) 4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs C Gestion des habitats forestiers humides
Les Bordes 5	P 205	29	Rien à prévoir
Les Bordes 6	Ruisseau des Prés de Dampierre, Rigole de la Fontenelle Etangs de la Noue Malade, de la Hyarde (petit et grand), des Prés de Dampierre, de Chateaubriand	31 et 32	5 Arrachage de la végétation en bordure d'étangs (Noue Malade)
Les Bordes 7	Etang d'Orléans, p 344p, 345, 346p, 347p, 343p, 340p, 366p, 361p, 360p, 359p, 356p	30	4 Elimination de ligneux en bordure d'étangs
Les Bordes 8	Etang des Bois	30	Rien à prévoir
Les Bordes 9	Partie de la Route Forestière des Chats Sauvages, p 339	33	B Entretien de pelouses acidiphiles à Nard raide

